



Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 19 ~~juin 2025~~ **Publié le 27/06/2025**

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 juin 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER (à compter de la question n° 4), M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4 et jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 6), M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Benoît CYPRIANI (à compter de la question n° 4), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 11 et à compter de la question n° 13 incluse), M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n° 4), Mme Valérie HALLER (à compter de la question n° 4), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 6), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 12), Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6 et jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 68 incluse)

Mme Pascale BILLEREY

M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 12), Mme Frédérique BAEHR, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 69), Mme Nathalie BOUVET (à compter de la question n° 69), M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n° 69), Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 12), Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 69), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Saïd MECHAI, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 5 incluse et à compter de la question n° 69), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 69), Mme Marie ZEHAF

Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Frédérique BAEHR à Mme Pascale BILLEREY, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Julie CHETTOUH à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse et à compter de la question n° 6), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Benoît CYPRIANI à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Sébastien COUDRY (pour la question n° 12), Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Aurélien LAROPPE à M. François BOUSSO, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Saïd MECHAI à M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à M. Gilles SPICHER, Mme Juliette SORLIN à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 15 incluse) et à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 16), Mme Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6 et jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Sylvie WANLIN à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 16), Mme Marie ZEHAF à M. André TERZO

OBJET : 62 - Besançon Ville Amie des Enfants UNICEF - Point d'étape convention 2020-2026

Délibération n° 008008

Besançon Ville Amie des Enfants UNICEF - Point d'étape convention 2020-2026

Rapporteur : Mme Pascale BILLEREY, Conseillère Municipale Déléguée

	Date	Avis
Commission n°3	04/06/2025	Favorable unanime

Résumé :

Dans le cadre du titre « Ville Amie des Enfants » et de la convention signée avec l'UNICEF pour la période 2020-2026, la Ville de Besançon s'est engagée dans le déploiement d'actions visant à faciliter la vie des enfants et des jeunes et à favoriser leur épanouissement.

Le rapport présente un point à mi-parcours (données 2023-2024) des actions menées au regard des engagements pris par la Ville. Suite au dernier comité de pilotage avec le comité UNICEF de Franche-Comté, ce rapport est préconisé dans le cadre de la demande de renouvellement à venir de la convention.

1. Contexte

Depuis 2005, la Ville de Besançon est partenaire d'UNICEF France et dispose du titre « Ville Amie des Enfants ».

La convention d'objectifs signée pour la période 2020-2026 a permis de poursuivre ce partenariat.

Dans ce cadre, la Ville s'est engagée dans un plan d'actions structuré selon les 5 engagements / recommandations / objectifs visés / actions ci-dessous :

1 Assurer le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique publique locale favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité :

- *Sensibiliser au développement durable et impliquer les enfants et les jeunes dans les actions de lutte contre la pollution de l'air mises en œuvre*

Dispositif Eco école et parcours éco citoyens

Elu(e)s coordination : Anthony Poulin et Claudine Caulet

Directions - Services : Education/Développement Durable

2 Affirmer sa volonté de lutter contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination et d'agir en faveur de l'équité :

- *Œuvrer pour que les filles aient le même accès aux loisirs que les garçons*

Aménagement des cours d'école

La cour de l'école est déclinée comme un nouvel espace géographique et écologique favorisant de nouvelles relations sociales (une dizaine de cours aménagées sur le mandat). Mobilisation des élèves, parents enseignants, acteurs éducatifs.

Elues coordination : Pascale Billerey et Claudine Caulet

Directions - Services : Biodiversité Espaces Verts / Mission Lutte contre les discriminations / Education / Démocratie participative

3 Permettre et proposer un parcours éducatif de qualité à chaque enfant et jeune de son territoire :

- *Décloisonner l'éducation pour garantir un parcours éducatif cohérent aux enfants et aux jeunes du territoire*

Déclinaison du PEDT – Projet Educatif de Territoire par quartier, binôme animation et coordination, parcours de vie de l'enfant, diagnostic par quartier, ...

Elues coordination : Claudine Caulet et Pascale Billerey

Directions-Services : Education/Performance

4 Développer, promouvoir, valoriser et prendre en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune :

- *Faire vivre des espaces formels et informels de consultation et d'expression pour tous les enfants et jeunes pour les associer aux projets de ville*

Dynamique « Ici, C'est Besac » afin de permettre l'expression de la jeunesse bisontine

Elu coordination : Nathan Sourisseau

Directions - Services : Communication / Démocratie participative / Mission Jeunesse

5 Nouer un partenariat avec UNICEF France pour contribuer à sa mission de veille, de sensibilisation et de respect des droits de l'enfant en France et dans le monde.

- *Élaborer une vision commune et partagée de la place de l'enfant dans la Ville*

Programmation annuelle des actions et interventions : Réunion annuelle de programmation et association de l'UNICEF au PEDT, aux rencontres Droits de l'enfant, accueil service civique VAE, prochaine consultation Unicef enfants et adolescents, rencontre des villes amies, présentation au Musée Victor Hugo, Journée Droits de l'enfant chaque 20 novembre, etc.

Elue coordination : Pascale Billerey

Directions : Vie des Quartiers, Education, Mission Jeunesse

2. Déploiement des actions

Les actions prévues ont toutes été mises en œuvre, et d'autres projets sont venus les compléter.

Chaque année, la Ville établit le bilan des actions menées par les services en lien avec les engagements pris ainsi que les nouvelles actions déployées correspondant aux recommandations UNICEF.

Ces actions s'inscrivent également dans les 4 grandes orientations du Projet Educatif de Besançon (PEB) :

- Le soutien à la parentalité
- Vivre et apprendre ensemble
- Mieux inclure les enfants à besoins spécifiques
- Développer l'écocitoyenneté

Le Projet Educatif de Besançon se déploie de manière concrète dans et autour des écoles de la Ville dans de nombreuses actions portées par la Ville et les partenaires locaux.

Parmi toutes les actions du PEB, certaines sont valorisées dans le présent bilan.

Engagement 1 : Assurer le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique publique locale favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité

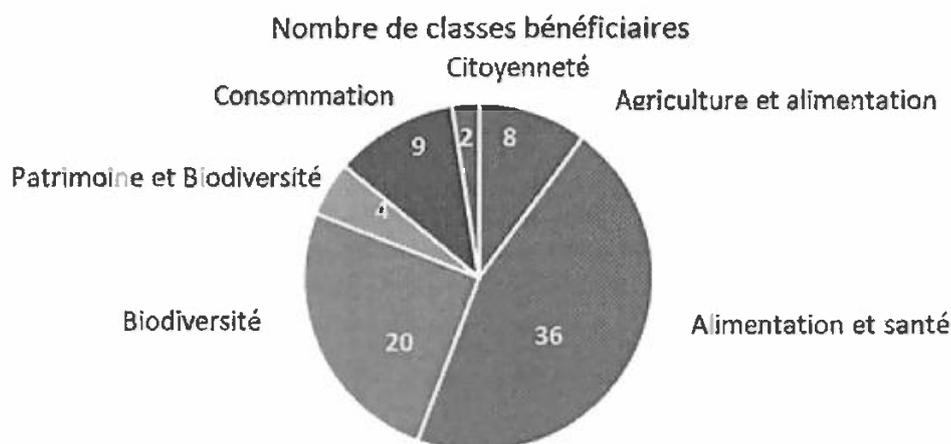
- Sensibiliser au développement durable et impliquer les enfants et les jeunes dans les actions de lutte contre la pollution de l'air mises en œuvre

Parcours éco-citoyens

Les parcours de la transition et activités éco-citoyennes : 107 classes et près de 2400 élèves ont pu bénéficier depuis 2021 de parcours et autres actions éco-citoyen(ne)s grâce aux propositions de la Mission Développement durable, des Directions de la Biodiversité et des Espaces Verts, de la Culture, de la Santé Publique, du Sybert, du Jardin Botanique ... : « l'Art du recyclage », « Or'dure pas sûr », « de la fourche à la fourchette », « Graine de paysans », « Cycle de l'eau », « Coup de soleil pour nos arbres », etc.

D'autres ateliers sont développés avec et dans les Maisons de quartiers.

Parmi les nombreux enjeux il s'agit de contribuer aux 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) - relayés également par l'UNICEF / droits des enfants - que s'est fixée l'humanité à l'horizon 2030 et ainsi favoriser la transition écologique dans nos écoles.



Actions complémentaires / Engagement 1 :

- Lutter contre la pollution de l'air aux abords des lieux éducatifs et sportifs fréquentés par les enfants et les jeunes

Dispositif réglementaire de Surveillance de la Qualité de l'Air Intérieur

Depuis 2016, la ville de Besançon s'est engagée dans le dispositif réglementaire de Surveillance de la Qualité de l'Air Intérieur SQAi dans les établissements publics accueillant des enfants. Au 1^{er} janvier 2023, le dispositif s'est renforcé. Il exige une évaluation annuelle des moyens d'aération de chaque établissement et la mesure à lecture directe du CO₂.

Des autodiagnostic doivent être réalisés tous les 4 ans. De plus, à chaque étape clé de la vie du bâtiment (travaux), des mesures de polluants (formaldéhyde, benzène, CO₂) sont obligatoires. Ces différentes étapes doivent conduire à la réalisation d'un plan d'actions pour chaque établissement.

Pour la ville de Besançon, 63 écoles, 13 crèches et 12 centres de loisirs sont concernés.

Véritable démarche participative et transversale, la mise en place de la SQAi, pilotée par la Direction Santé Publique en lien avec les directions concernées (Direction Architecture Bâtiments, Vie des

Quartiers, Petite Enfance, Education) permet également de développer une politique d'éducation et de promotion de la qualité de l'air intérieur.

Charte Besançon, ville sans Perturbateurs Endocriniens : depuis 2020, un plan d'actions a pour objectif de réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens et notamment pour les publics les plus vulnérables comme les enfants (par exemple entretien écologique dans les crèches).

La Ville a également investi 60 000 € dans la lutte contre les taux de radon en 2025 dans 3 écoles.

- Sécuriser l'enfant dans ses déplacements quotidiens

Dispositif Ecole Apaisée

Afin d'apaiser et de sécuriser le parcours des piétons, enfants comme adultes, sur les trottoirs et lors des traversées de la route, nous procédons depuis le début du mandat à des aménagements spécifiques aux abords des écoles pour garantir la sécurité de tous et pour rendre l'arrivée et le départ de l'école plus agréables et sereins.

Diverses actions appropriées aux sites concernés ont été ainsi mises en œuvre :

- signalétique pour amener les voitures à ralentir, qui se matérialise par **la pose de pastilles de couleur** sur la voirie aux abords des écoles (Fontaine Ecu, Fourier, Boichard, Artois, Camus, Montrapon, Saint Exupéry) ;
- installation de **borne escamotable** permettant de bloquer la circulation aux heures d'entrée et de sortie des élèves sur des créneaux de 30 minutes environ. Ce dispositif permet de créer un espace libre devant l'école où l'accompagnement des enfants se fait en sécurité (Chaprais, Ferry et Brégille) ;
- **aménagement des parvis** (Curie, Fourier, Fertet) ;
- **sécurisation du carrefour à feu** (Velotte, Vauthier), et mise en place d'une **zone 30** (Fanart) pour permettre un accès sécurisé ;
- réalisation de **ralentisseurs** (Artois, Butte, Rivotte) et d'une bordure émergente (Fourier).

Ces aménagements se poursuivent.

- Considérer la nutrition comme facteur du développement de l'enfant et de l'adolescent
- **Garantir une alimentation équilibrée et de qualité (bio, circuit-court) pour les enfants**

Restauration scolaire & Egalim

La Ville sert environ 5 200 repas par jour en restauration scolaire et 500 en crèches. Elle fournit un effort conséquent en matière de qualité par rapport aux exigences de la loi.

Les objectifs de la loi	La Cuisine Municipale de Besançon
50% de produits de qualité dont 20% de Bio	70% d'achats « Egalim » : <ul style="list-style-type: none">- 46% de bio dont 18% local- 12% de Siqo

Les objectifs de la loi	La Cuisine Municipale de Besançon
	- 13% de Bas carbone
Arrêt du plastique au 1 ^{er} Janvier 2025	Pas de plastique depuis l'ouverture de la cuisine en 2012
Proposer 1 repas végétarien par semaine	1 repas végétarien depuis 2012. 2 repas végétariens depuis septembre 2022.
Lutte contre le gaspillage alimentaire	Accompagnement du Sybert sur plusieurs restaurants et accueils et périscolaires (Granvelle, Durer, Saint Claude, Fertet, Curie, Bourgogne).

Engagement 2 : Assurer le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique publique locale favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité

- Œuvrer pour que les filles aient le même accès aux loisirs que les garçons

Aménagement des cours d'écoles et de crèches

Face aux défis climatiques et écologiques de ce siècle, la Ville doit être repensée et se réinventer. L'espace urbain devient un lieu d'innovation qui doit permettre à chacun de vivre mieux au quotidien dans un environnement adapté aux nouveaux enjeux.

La Ville de Besançon pilote un ambitieux projet de requalification des cours d'écoles.

Nouveau refuge pour la biodiversité en ville, ces espaces sont propices à la détente, aux rencontres comme aux apprentissages.

Le réaménagement des cours prévoit également un partage de lieux communs pour que filles et garçons puissent bénéficier équitablement de l'espace. Les élèves ont été invités à s'approprier les cours et à s'y investir avec la livraison de kits de jardinage (chariot et quelques outils).

Réalisé :		Montants
2020	Crèche de Montrapon	40 419,00 €
2020	Crèche des Tilleuls	47 792,00 €
2021	Ecole élémentaire Brossolette	780 000,00 €
2021	Ecole maternelle Dürer	11 000,00 €
2021	Ecole élémentaire Dürer	10 400,00 €
2022-2023	Ecoles élémentaire et maternelle Pierre et Marie Curie tranche 1	526 379,00 €
2023	Ecole maternelle Kergomard	109 822,00 €
2023	Crèche Clairs soleils	53 823,00 €
2023	Ecole élémentaire Granvelle	129 541,00 €
2023	Cours périscolaire Pierre et Marie Curie Tranche 2	110 000,00 €
2023	Crèche de Montrapon	27 400,00 €
2024	Ecole élémentaire et maternelle Ile de France	579 756,00 €
2024	Ecole élémentaire et maternelle Jules Ferry	550 000,00 €
2024	Crèche Artois	95 000,00 €
	Total :	3 071 332,00 €
Programmé :		
2025	Crèche St Ferjeux	277 635,00 €
2025	Ecole élémentaire Viotte	400 000,00 €
2025	Crèche Bersot	250 000,00 €
2026	Crèche Orchamps	40 000,00 €
	Total :	967 635 €

Actions complémentaires / Engagement 2 :

- Assurer un accès aux services publics pour tous les enfants y compris les plus défavorisés

Tarification sociale

L'accessibilité de la restauration scolaire est facilitée pour les enfants des familles les plus modestes avec la mise en œuvre de la tarification selon le quotient familial et le repas à un euro pour les QF les plus faibles : 606 enfants en 2023 et 569 en 2024 ont pu en bénéficier.

Tickets loisirs vacances

Le dispositif Tickets Loisirs Vacances (TLV) s'adresse aux Bisontins disposant de revenus modestes dans l'objectif de favoriser l'accès aux loisirs et aux vacances des familles. Il permet de lutter contre les inégalités d'accès des enfants et des jeunes aux vacances et aux loisirs sportifs, socio-culturels et éducatifs. Un nouveau ticket « Départ en vacances des jeunes » sera expérimenté en 2025.

1 756 tickets loisirs ont été ainsi utilisés pour des activités culturelles, sportives, d'accueil de loisirs ou de séjours de vacances, en 2024 pour un montant de 129 710 €

Engagement 3 : Permettre et proposer un parcours éducatif de qualité à chaque enfant et jeune de son territoire

- Décloisonner l'éducation pour garantir un parcours éducatif cohérent aux enfants et aux jeunes du territoire

Projet Educatif de Territoire par quartier

A l'occasion de l'extension de la Cité Educative de Planoise sur les autres quartiers prioritaires de la Ville : Montrapon, Clairs-Soleils, Orchamps-Palente, Hauts-de-Saint-Claude et Battant, la ville de Besançon a souhaité que soit repensée la gouvernance des dispositifs liés à la politique éducative du territoire et harmoniser les pratiques afin d'apporter une réponse au plus proche des besoins des familles.

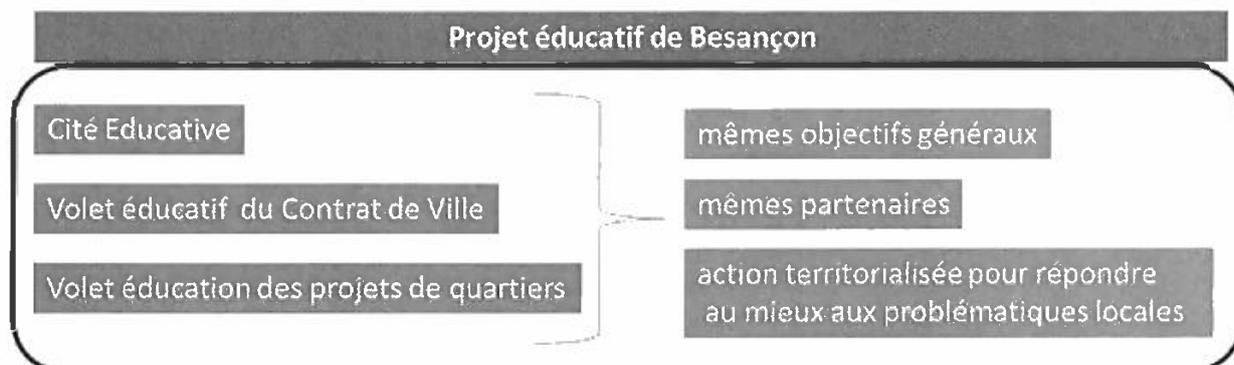
Les trois signataires (M. Le Préfet, M. Le DASEN, Mme la Maire) pilotent le dispositif dont la mise en œuvre est assurée par deux chefs de projets opérationnels (CPO), accompagnés dans chaque quartier par une coordination constituée de la Maison de quartier, du coordinateur Contrat de Ville et de la Chargée de Mission du PEB.

Des collectifs éducatifs ont été mis en place et regroupent sur chaque territoire les acteurs de la communauté éducative : coordination du quartier, écoles, établissements du premier, partenaires associatifs.

Leur rôle est de faire émerger et coordonner des projets correspondant aux besoins des enfants et de leurs familles.

C'est ainsi que sont travaillés sur chaque quartier des projets spécifiques aux problématiques évoquées par les partenaires : l'accès aux activités sportives à Montrapon, la première scolarité à Battant, l'information des familles à Palente, l'accompagnement à la scolarité à Clairs soleils et dans le quartier des Hauts de Saint Claude.

Au sein de Planoise une réflexion partenariale est en cours sur l'absentéisme scolaire et un groupe de parents a été constitué pour recueillir leurs témoignages.



Actions complémentaires / Engagement 3 :

- Tenir compte des difficultés d'accès à l'école des enfants en grande pauvreté

Programme de Réussite Educative

Le Programme de Réussite Educative suit près de 300 enfants par an et accompagne plus de 220 familles.

Les objectifs de travail relèvent de la scolarité, de la santé, et surtout du soutien éducatif familial.

L'accompagnement s'apparente souvent à un accompagnement social plus global, en lien avec de nombreux partenaires.

La plus grosse part de l'activité est réalisée dans les QPV. Le taux de réalisation des objectifs d'accompagnement formulés avec la famille est de 65%.

La Ville et l'Etat renforcent le soutien à la scolarité par la mise à disposition d'une prestation d'interprétariat aux enseignants des écoles en QPV.

Les enfants accompagnés vers le soin via le PRE bénéficient, grâce à un partenariat avec le centre de guidance infantile, d'un accueil prioritaire pour le premier entretien de diagnostic. 2,5 postes de psychologues sont mis à disposition grâce à des financements de l'ARS.

Le PRE, dont la gestion est assurée par la Caisse des écoles, est financé à 70% par l'Etat et 30% par la Ville.

Engagement 4 : Développer, promouvoir, valoriser et prendre en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune

- Faire vivre des espaces formels et informels de consultation et d'expression pour tous les enfants et jeunes pour les associer aux projets de ville

Ici c'est Besac !

La consultation « Etre Jeune à Besac » et le festival « Ici, C'est Besac », ont facilité l'expression de la jeunesse bisontine. Les besoins exprimés et les échanges avec les professionnels ont abouti à l'identification des besoins : la création d'un Tiers Lieu Jeunesse en partenariat avec Info Jeunes Bourgogne-Franche-Comté (Centre régional d'information Jeunesse), ouvert aux 12-30 ans.

Actions complémentaires / Engagement 4 (et 5):

Conseil Bisontin des Jeunes

Le Conseil bisontin des Jeunes permet à 55 élèves des classes de 5e des collèges de Besançon, publics et privés, de s'investir pour l'intérêt général en travaillant sur des sujets qu'ils choisissent eux-mêmes. Cette année, par exemple, les jeunes échangent et vont proposer des actions sur 3 sujets : Violences faites aux femmes et aux enfants ; santé mentale des collégiens ; et stress, pression scolaire.

Journée des Droits de l'Enfant

Lors de la Journée Nationale des Droits de l'Enfant, une quinzaine de partenaires se sont mobilisés avec les Francas pour faire de cette journée un moment festif et culturel pour les jeunes bisontins et leurs parents, dans un parcours plein de surprises au sein du quartier Battant-Centre Ville.

A cette occasion est né un collectif d'enfants accueillis au service périscolaire sur l'école Arènes. Le service périscolaire a proposé aux enfants de constituer un groupe de réflexion et de propositions pour l'amélioration de la vie du quartier.

Différentes visites du quartier ont eu lieu qui ont abouti à 10 propositions. Les élus de la ville ont rencontré les enfants et les services techniques ont assuré l'étude et la réalisation des projets.

Exemple: mise en pratique par les enfants du permis de végétaliser, aménagement d'une boîte à livres...

Consultation nationale des Droits de l'enfant

Besançon s'est emparée de la Consultation Nationale de l'UNICEF des enfants et des jeunes : 500 questionnaires ont été distribués aux écoles bisontines et aux maisons de quartiers de la Ville. Environ 240 questionnaires ont été envoyés à l'UNICEF.

Cette année, les réponses de près de 20 000 enfants à la Consultation ont révélé un nombre croissant de privations, un déficit de protection ainsi qu'un sentiment profond de rejet social.

11,1% des enfants et adolescents font l'expérience d'un rejet social et n'ont pas le sentiment de compter pour leur entourage, ou pour la société en

22,8 % des enfants ayant répondu au questionnaire subissent des privations alimentaires

31,3% ont déjà subi des violences verbales de la part d'enfants ou d'adultes et 30 % ont déjà subi des violences physiques de la part d'autres enfants ou

LES RECOMMANDATIONS DE L'UNICEF

1. Faire de la lutte contre l'exclusion sociale des enfants une priorité gouvernementale en adoptant une approche multidimensionnelle prenant en compte la lutte contre les privations matérielles, le déficit de protection et le rejet social
2. Poursuivre les actions en faveur d'une meilleure mesure de la pauvreté des enfants et renforcer les connaissances sur son caractère multidimensionnel
3. Faire du respect des droits de l'enfant la boussole de l'action publique destinée aux enfants (en particulier pour les plus vulnérables d'entre eux) et assurer une meilleure prise en compte de leur opinion
4. Poursuivre les efforts pour l'accompagnement des familles monoparentales
5. Maintenir et renforcer l'attention publique sur les quartiers dits « prioritaires »

6. Renforcer la prévention des violences intrafamiliales, l'accès aux mécanismes de signalement en cas de maltraitance –y compris au sein des institutions et améliorer la protection des enfants confiés

Engagement 5 : Nouer un partenariat avec UNICEF France pour contribuer à sa mission de veille, de sensibilisation et de respect des droits de l'enfant en France et dans le monde.

Chaque année, la Ville et le comité UNICEF de Franche-Comté formalisent des actions communes et des partenariats (expositions, animations, rencontres, prix littéraire...) comme la Journée du 20 novembre (ci-dessus) ou des ateliers à Vital'été.

La Ville met également à disposition un bureau au Centre Pierre Mendès France.

Programmation annuelle des actions et interventions

Exemples d'actions :

Un arbre, une école, un prénom

Le programme « Arbres jumelés » a permis d'associer les enfants scolarisés à la réflexion autour des enjeux environnementaux

Il a visé à planter dans chaque cour d'école élémentaire, un arbre, de la même essence que celle d'un arbre planté lors des travaux de la Place de la Révolution.

La plantation est conduite avec les classes soit par l'Éducatrice à l'environnement de la DBEV soit avec l'équipe de jardiniers en charge du secteur au cours de l'hiver. C'est l'occasion de préciser les fonctions jouées par les arbres en Ville et de bien expliquer la technique de plantation d'un jeune plant.

Le projet « Prénoms du monde / Arbres jumeaux » a fait l'objet d'une fête événement lors de la Journée des Droits de l'Enfant avec les enfants des accueils de loisirs qui ont dénommé 20 arbres de la place de 20 prénoms d'enfants qui, à travers le monde, font l'objet d'un accompagnement de l'UNICEF dans leurs vies et leurs parcours éducatifs. Un site présente leurs travaux.

Dix prochains arbres seront dénommés le 20 novembre 2025.

Rencontres des Villes amies des enfants UNICEF de Franche-Comté

Besançon a accueilli le 14 mai 2025 les Rencontres Territoriales l'UNICEF/ Villes amies des Enfants de Franche Comté.

A cette occasion, un parcours de sensibilisation sur le thème « *Ma ville, mon climat, mes droits* » a permis aux enfants de participer à des animations sur différents thèmes (circuit des eaux, réseau de chaleur, désimperméabilisation, santé et alimentation, traitement des déchets,...), de répondre à un questionnaire évaluation des conditions environnementales et de faire des propositions d'actions ou de communication autour de la préservation de la planète, tandis que les élus et services des villes amies exposaient leurs actions au cours de table-rondes.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

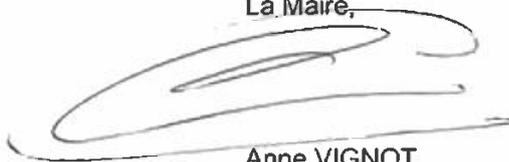
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Pascale BILLEREY
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT